

Les

PEP

Du 14 au 20 novembre 2011

Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

**Un réseau militant-gestionnaire
au service des personnes en situation de handicap**

Entreprises adaptées

Handicap



Emploi durable

Innovation

Accompagner

Esat

Dispositifs Tremplin



**La Fédération Générale des PEP :
des professionnels pour vous répondre.**

Accompagner, c'est reconnaître l'autre dans ses capacités et non dans ses manques !

*Pour le droit et l'accès de tous :
à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.*

www.lespep.org



SOMMAIRE

Les PEP : un réseau et des dispositifs pour chacun



- **Présentation des PEP**p3
- **Retour sur la loi du 11 février 2005**p4
- **Situation de l'emploi des personnes en situation de handicap**p5
- **Distinction entre ESAT et entreprise adaptée**p6
- **Le réseau ESAT des PEP**p7
- **ESAT « hors les murs »** : présentation par les PEP 28p8
- **Dispositif SAVPEPh** : une innovation des PEP 42p9
- **Une entreprise adaptée** : présentation par les PEP 18p10
- **Le SAPAD :**
Service d'assistance pédagogique à domicile gratuit pour les enfants atteints de troubles de la santép12
- **Musées en liberté :**
Des parcours culturels gratuits pour les enfants en situation de handicap mentalp13
- **Contacts**p15



Les PEP
La force d'un réseau associatif national
Les convictions d'un mouvement engagé
www.lespep.org



Les PEP

**Un réseau militant-gestionnaire
Engagé pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap**

1 réseau animé par :

1 fédération générale
23 unions régionales
96 associations départementales

2 valeurs fondatrices :

- la laïcité
- la solidarité

2 domaines d'action :

Éducation et loisirs

Gestion et organisation de séjours :

- Colos, classes de découvertes
- 110 centres de vacances
- Centres de loisirs
- Des politiques éducatives de proximité
- Des dispositifs d'accompagnements à la scolarité

37 000 enfants et adolescents accueillis chaque année en colos PEP.
700 000 personnes accueillies et accompagnées par ce domaine.

Les PEP : un réseau militant-gestionnaire

- Plus de 1 million d'euros versés pour des actions de solidarité :

Bourses pour les classes de découvertes, aide au départ pour les séjours en colos, fournitures et restauration scolaires...

Les PEP : des dispositifs militants

- Le SAPAD : service d'assistance pédagogique à domicile gratuit pour les enfants atteints de troubles de la santé
- AVSS : accompagnant à la vie scolaire et sociale
- Vacances adaptées pour les jeunes en situation de handicap
- VASCO : vacances et accompagnement à la scolarité pour favoriser l'égalité des chances
- Etc.

Les PEP, plus de 90 ans d'actions et d'innovations sociales.

Accompagner, c'est reconnaître l'autre dans ses capacités et non dans ses manques !



Social et médico-social

- Plus de 700 établissements et services gérés.
- 83 SAPAD (services d'accompagnement pédagogique à domicile) au profil de 6 000 élèves malades ou accidentés accompagnés dans leur scolarité par des enseignants.

50 000 enfants, adolescents, et jeunes adultes en situation de handicap accompagnés.

RETOUR SUR LA LOI POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, affirme le principe de non-discrimination et donne la priorité au travail en milieu ordinaire, en misant sur l'incitation des employeurs. Ainsi, les entreprises doivent prendre les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs en situation de handicap d'accéder à un emploi correspondant à leur qualification. Cette loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, s'applique aux entreprises de plus de 20 salariés.

Ces entreprises avaient jusqu'au 1er janvier 2010 pour se mettre en conformité avec la loi en intégrant 6% de personnel en situation de handicap parmi leur effectif.

Les entreprises ne respectant pas l'obligation d'emploi de ces personnes doivent **s'acquitter de la contribution AGEFIPH** (Association Nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées). **Cette contribution sera triplée** pour les entreprises n'ayant réalisé **aucun effort au bout de 3 ans**.

Notons que l'AGEFIPH est une association privée, au service de ces personnes et des entreprises ; elle est partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics. L'AGEFIPH gère les fonds versés par les entreprises payant la contribution au titre de la loi pour l'égalité des droits et des chances. Elle finance ainsi des mesures et des services destinés à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

Source : www.agefiph.fr

SITUATION DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les entreprises

122 800 établissements d'au moins 20 salariés sont assujettis à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap

54% des entreprises atteignent le quota de 6% de ces salariés ou ont signé un accord agréé (39% seulement des entreprises l'atteignaient en 1987)

24% des entreprises ont un quota compris entre 0 et 6%

22% des entreprises ont un quota égal à zéro : ils n'emploient aucun salarié en situation de handicap et n'ont pas signé de contrat de sous-traitance avec le secteur protégé

Un sondage réalisé auprès de 400 entreprises montre que 93% des entreprises qui emploient ces salariés se déclarent satisfaites de cette situation. Ce chiffre atteint 97% dans les entreprises de 250 salariés et plus

Les personnes en situation de handicap

En France, 5,5 millions d'actifs indiquent un problème de santé depuis plus de 6 mois et des difficultés importantes vis-à-vis du travail. Parmi eux 1,8 million, soit 4,6% de la population active, ont une reconnaissance administrative de leur handicap

En 2006 :

233 200 personnes en situation de handicap travaillent dans le secteur privé

185 650 sont employées dans le secteur public

143 000 travaillent dans les entreprises adaptées et établissements de travail protégé (ESAT)

En 2009 :

215 550 personnes en situation de handicap sont à la recherche d'un emploi

Les personnes en situation de handicap en emploi

En 2008, le nombre de personnes en situation de handicap qui travaillent est estimé à :

262 700 salariés dans les entreprises privées de plus de 20 salariés

185 653 salariés dans la fonction publique

114 811 personnes dans les Etablissements de Services et d'Aide par le Travail (ex : CAT)

28 532 personnes dans les Entreprises Adaptées

Le profil des personnes en situation de handicap retrouvant un emploi

L'analyse des embauches réalisées avec l'appui d'un Cap Emploi montre qu'il s'agit :

majoritairement d'hommes (57 %)

de personnes de plus de 40 ans (57 %)

ayant un handicap moteur (54 %)

ou une maladie invalidante (23 %)

et dont le niveau de formation initiale est inférieur ou égal au CAP (72 %)

42 % de ces personnes ont retrouvé un emploi après une période de chômage supérieure à un an

58 500 personnes ont retrouvé un emploi avec l'aide de Cap Emploi en 2008

32% des contrats ont été signés en CDI et 17% en CDD supérieur à un an

8 240 recrutements ont été réalisés dans la fonction publique

Le profil des créateurs d'entreprises

En 2008, près de 3 000 personnes en situation de handicap ont créé leur entreprise

Depuis 1990, plus de 35 000 personnes ont développé leur activité grâce aux aides de l'Agefiph

65 % des entreprises créées par des personnes en situation de handicap sont encore en activité trois ans après leur lancement, contre 49% pour l'ensemble des créations

Source : www.agefiph.fr

DISTINCTION ENTRE ESAT ET ENTREPRISE ADAPTEE

L'Entreprise Adaptée (É.A.)

- Une entreprise adaptée est une entreprise dont la mission est l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ne pouvant, momentanément ou durablement, trouver leur place dans le circuit économique ordinaire, du fait de leur handicap.

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (É.S.A.T.)

- Un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (anciennement CAT) est une structure permettant à des personnes en situation de handicap de travailler dans un cadre adapté bénéficiant d'un accompagnement médical et social.

	ENTREPRISE ADAPTEE	ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
Nature de l'Etablissement	Entreprise	Établissement Médico-Social
Texte légal de référence	Code du Travail	Code de la Famille et de l'Aide Sociale
Ministère de tutelle	Ministère du travail	Ministère de la Santé
Recrutement	Par embauche	Par admission
Orientation CDAPH	OUI	OUI
Statut de salarié	OUI	Non, usager (contrat de soutien et d'aide par le Travail)
Capacité Professionnelle Minimum	Efficiencie réduite proposé par le Service public de l'emploi	Capacité inférieur à 20%
Mission de la structure	Professionnelle	Thérapeutique et Pédagogique
Type d'encadrement	Techniciens, Agents de Maîtrise, Moniteurs d'Ateliers	Moniteurs d'ateliers, Psychologues, Médecins, Educateurs Techniques et Spécialisés
Rémunération de l'encadrement	Par le Chiffre d'Affaires	Budget Social par l'Etat Budget Production par le Chiffre d'Affaires
Financement du fonctionnement	Par le Chiffre d'Affaires	Budget Social par l'Etat Budget Production par le Chiffre d'Affaires
Rémunération des Travailleurs Handicapés	100% du SMIC minimum	Entre 70% et 110% du SMIC
Ouvre droit pour les Donneurs d'Ordres à l'exonération partielle de l'obligation d'emploi	OUI	OUI

Source : www.altea-pep18.com

Le réseau ESAT des PEP

PEP 10 AUBE

ETABLISSEMENT ET SERVICE
D'AIDE PAR LE TRAVAIL - CHAMPAGNE - LBS RICEYS
Coordonnées :
3, rue de la Gare - Haute-Rive
10340 LBS RICEYS
Tél : 03.25.29.88.14
Fax : 03.25.29.12.65

ETABLISSEMENT ET SERVICE
D'AIDE PAR LE TRAVAIL - PROVÈRVILLE
Coordonnées :
77, Grande Rue 2, Zone Artisanale
10200 PROVÈRVILLE
Tél : 03.25.273.6.61
Fax : 03.25.27.73.76
E-mail : lcepep10@esep.org

PEP 45 LOIRET

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
SERVI PEP - UNITÉ HORTICOLE - DAMPIÈRE EN BURLY
Coordonnées :
Domaine des Noyes
45570 DAMPIÈRE EN BURLY
Tél : 02.38.35.20.00
Fax : 02.38.35.20.01
E-mail : cat.dampierre@pep45.asso.fr

CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL - SERVI PEP
SAINT JEAN DE BRAYE
Coordonnées :
1 place Avicenne
45800 SAINT JEAN DE BRAYE
Tél : 02.38.61.93.10

PEP 18 CHER

ETABLISSEMENT ET SERVICE
D'AIDE PAR LE TRAVAIL - VIERZON
Coordonnées :
9, Rue Marcel Paul
Zone Industrielle de l'Aujournière
18100 VIERZON
Tél : 02.48.71.07.38
Fax : 02.48.71.03.55
E-mail : esatvierzon@pep18.fr

ETABLISSEMENT ET SERVICE
D'AIDE PAR LE TRAVAIL - VEAUGUES
Coordonnées :
18 Grande Rue
18300 VEAUGUES
Tél : 02.48.79.26.12
Fax : 02.48.79.21.55
E-mail : esatveaugues@pep18.fr

PEP 49 MAINE ET LOIRE

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
LES ATELIERS DE L'ARGERIE - LE LOUROUX-BECONNAIS
Coordonnées :
L'Argerie
49370 LE LOUROUX-BECONNAIS
Tél : 02.41.77.23.60
Fax : 02.41.77.43.09
E-mail : secretaariat.catargerie.pep49@wanadoo.fr

PEP 52 HAUTE MARNE

ETABLISSEMENT ET SERVICE
D'AIDE PAR LE TRAVAIL - MONTLETANG
Coordonnées :
9, av. de Montmorency
52400 BOURBONNE LES BAINS
Tél : 03.25.90.03.24
Fax : 03.25.90.26.41
E-mail : montletang@orange.fr

PEP 19 CORREZE

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
ATELIERS DE CROISY - ARGENTAT
Coordonnées :
Ateliers de Croisy
Route du Châtaing
19400 ARGENTAT
Tél : 05.55.28.91.23
Fax : 05.55.28.35.17
E-mail : cat.argentat@pep19.org

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
ATELIERS NATURE - SAINT BONNET LA RIVIERE
Coordonnées :
Le Bourg
19130 SAINT BONNET LA RIVIERE
Tél : 05.55.25.69.76
Fax : 05.55.25.57.85
E-mail : cat.saintbonnet@pep19.org

PEP 64 PYRENEES ATLANTIQUES

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE
PAR LE TRAVAIL «RECUR» - BAYONNE
Coordonnées :
43, avenue Duvergier de Hauranne
64100 BAYONNE
Tél : 05.59.59.43.39
Fax : 05.59.59.29.73
E-mail : cat.recur@wanadoo.fr

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE
PAR LE TRAVAIL «JEAN GEZEZE» - PAU
Coordonnées :
29, rue Salengro
64000 PAU
Tél : 05.59.02.21.78
Fax : 05.59.84.88.14
E-mail : cat.gezeze@wanadoo.fr

PEP 21 COTE D'OR

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE
PAR LE TRAVAIL - PEP 21 - DIJON
Coordonnées :
9, rue des Cortots
21121 FONTAINE LES DIJONS
Tél : 03.80.55.02.02
Fax : 03.80.76.02.00
E-mail : esat@pep21.org

PEP 28 Eure et Loire

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE
PAR LE TRAVAIL - NOGENT LE ROTROU
Coordonnées :
ESAT « Hors murs »
17, av. de la République BP 80125
28404 NOGENT LE ROTROU CEDEX
Tél : 02.37.53.62.80
E-mail : catnogent.pep28@wanadoo.fr

PEP 71 SAONE ET LOIRE

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE
PAR LE TRAVAIL - VIREY LE GRAND
Coordonnées :
341, rue Jean Moulin
71530 VIREY LE GRAND
Tél : 03.85.45.83.45
Fax : 03.85.45.79.30
E-mail : catpep@wanadoo.fr

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE
PAR LE TRAVAIL - VIREY LE GRAND
Coordonnées :
ESAT Transition PEP71
265, rue de Crisey
71530 VIREY LE GRAND
Tél : 06.75.41.80.73
E-mail : lgerbier@pep71.org

PEP 32 GERS

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE
PAR LE TRAVAIL - ATELIERS DE PEYRAN LE HOUGA
Coordonnées :
Chemin du Lac
32460 LE HOUGA
Tél : 05.62.08.98.67
Fax : 05.62.08.96.55
E-mail : Ph.bruncelle@wanadoo.fr

PEP 36 INDRE

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE
PAR LE TRAVAIL - VALENCAY
Coordonnées :
13 rue du Tyrol
36600 VALENCAY
Direction : M. Philippe BARDINAUD
Direction adjointe : M. Jean SENECHAL
Tél : 02.54.00.26.24
E-mail : esat-foyers.direction@adpep36.fr

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE
PAR LE TRAVAIL - SAMSAH - CHATENOY LE ROYAL
Coordonnées :
Rue du Pont
71880 CHATENOY LE ROYAL
Tél : 03.85.43.64.04
Fax : 03.85.45.79.30
E-mail : dircat@wanadoo.fr

PEP 42 LOIRE

CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
40 SERVICES - SAINT ETIENNE
Coordonnées :
12, rue Plantevin
42000 ST ETIENNE
Tél : 04.77.92.05.17
Fax : 04.77.74.56.49
E-mail : cat40services@wanadoo.fr

PEP 86 VIENNE

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE
PAR LE TRAVAIL - LES FLOTTEURS POITEVINS - SMARVES
Coordonnées :
La Croix de Cadoue
86240 SMARVES
Tél : 05.49.88.58.89
Fax : 05.49.52.27.31
E-mail : pep.smarves@wanadoo.fr

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE
PAR LE TRAVAIL - ANDRE RIDRAU - ADRIERS
Coordonnées :
Rue Garçotier La Pierre
86430 ADRIERS
Tél : 05.49.48.73.29
Fax : 05.49.48.96.06
E-mail : cataridrau.direction@wanadoo.fr

ESAT « hors les murs » :

Présentation de ce dispositif par les PEP 28.



Un partenariat territorial fort avec :

- Le Conseil Général qui gère les collèges.

- Les différents établissements sociaux du département :

- IME (instituts médico-éducatifs),
- ESAT traditionnels,
- CAP emploi,
- Services de protection tutelle et curatelle,
- ADSEA (association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte),
- CMP (centre médico-psychologique),
- Foyers d'hébergements en particulier les foyers des jeunes travailleurs
- SAVS (service d'aide à la vie sociale).

Le financement :

Budget social :

Ce budget qui concerne la prise en charge des salariés et tout ce qui est lié aux charges de l'ESAT, est assuré par :

- la DTARS

(Direction territoriale de l'agence régionale de santé)

Budget commercial :

Ce budget concerne le salaire des travailleurs en situation de handicap, une partie des salaires de leur tuteur et une partie pour le matériel.

Prise en charge par :

- Le Conseil Général
- Le FSE (fond social européen)

Un complément est versé par l'ASP (agence de services et de paiement).

Un encadrement pluridisciplinaire :

Les jeunes en situation de handicap, dans le cadre de leur contrat professionnel bénéficient :

- d'un soutien professionnel
- d'un soutien médico-social

Un travailleur en situation de handicap est accompagné par :

- un employé tuteur choisi par le **principal et le gestionnaire du collège** (1 tuteur par travailleur en situation de handicap).

- **une équipe pluridisciplinaire** composée d'un psychologue, d'une assistante sociale et des éducateurs de suivi socio-professionnels.

Une éducatrice socio-professionnelle est désignée comme référente. Elle rencontre le travailleur accompagné 1 à 2 fois par semaine dans un premier temps, puis tous les 15 jours.

Ensuite, les entretiens se font à la demande de ce dernier. Dans tous les cas, un entretien avec l'équipe pluridisciplinaire est réalisé au moins 2 fois par an pour faire le point.

Un tremplin vers l'emploi durable :

En 2009, 5 CDI recrutés :

- 2 personnes au sein des PEP 28 pour le service hygiène et entretien
- 1 personne dans une mairie
- 1 personne dans un collège
- 1 personne dans une jardinerie

En 2010, 3 CDI recrutés :

- 1 personne au conseil général des Yvelines
- 1 personne au conseil régional d'Eure et Loire
- 1 personne au conseil général d'Eure et Loire

Fiche express :

Dispositif qui existe depuis 2004

-15 collèges impliqués
-28 postes créés

3 secteurs d'activités :

- espaces verts
- hygiène et propreté
- restauration

Pour qui ?

Les jeunes à partir de 18 ans présentant une déficience intellectuelle légère **bénéficiant d'une orientation en ESAT par la MDPH.**

Contact :

PEP 28

Mr Dominique Faugeras
Directeur de l'ESAT

83, rue de Fresnay
28000 CHARTRES
Tel : 02 37 52 78 47
www.lespep28.org

Le dispositif ESAT « hors les murs »

Après une collaboration réussie avec les collèges, un projet de convention avec le conseil régional en charge de la gestion des lycées, est en cours.

Le SAVPEPh :

Présentation d'un dispositif innovant par les PEP 42.



Jeudi 16 septembre 2010, le SAVPEPh 42 et la CCI Saint-Etienne/Montbrison se sont associés pour mettre à l'honneur 37 apprentis.

A cette occasion, remise "des Chartes de la Réussite du parcours de formation professionnelle des apprentis travailleurs handicapés"

Fonctionnement :

Le **SAVPEPh** : service d'accompagnement à la vie professionnelle et à l'employabilité de la personne handicapée, est un dispositif permettant aux jeunes en situation de handicap de bénéficier :

- d'un mode de formation en alternance adapté en 2 ans,
- d'une mise en relation précoce avec l'entreprise,
- d'une période d'adaptation et de conditions de travail favorables.

Il s'agit de contrat de professionnalisation et de contrat d'apprentissage. Ainsi, les capacités des jeunes sont évaluées et un suivi est établi durant les 2 ans de la formation.

L'accueil de ces jeunes s'opère dans toutes sortes d'entreprises. Une récente ouverture dans les collectivités territoriales se constate.

Une formation réalisée par l'équipe du SAVPEPh de 2 jours est proposée aux tuteurs, au cours de laquelle les différents handicaps sont présentés. Des apports d'expériences sont ainsi transmis afin d'améliorer l'accueil des jeunes.

Un groupe homogène se crée. Ce fonctionnement permet d'adapter l'ingénierie de formation, et d'établir une émulation entre les jeunes.

Un dispositif de partenariat fort :

Le SAVPEPh sollicite son réseau d'entreprises pour placer les jeunes et son réseau d'institutions accueillant les jeunes en situation de handicap afin de les informer de cette offre de formation en alternance.

Il existe un système de passerelle entre l'ESAT et le SAVPEP. Ce qui permet au jeune accompagné par l'ESAT de pouvoir être orienté vers le SAVPEPh qui l'accompagne en milieu ordinaire. Les jeunes peuvent être issus du réseau PEP, CAP emploi, missions locales, IME (Instituts médico-éducatifs), IME Pro...

Secteurs d'activités :

Ce sont des secteurs à forte demande qui recrutent des personnes avec une qualification de niveau 5, à savoir les CAP (certificat d'aptitude professionnelle).

Éssaimage d'un savoir-faire :

Cette initiative est bien implantée dans le département de la Loire Sud. Le souhait désormais, se porte sur une diffusion de ce savoir-faire auprès d'autres départements, notamment le Rhône-Alpes.

Un véritable tremplin vers l'emploi durable :

Pour le département de la Loire Sud, 30 à 40 jeunes sont placés dans les entreprises tous les ans. Le suivi se réalise auprès de 70 à 80 jeunes, réparti sur deux ans.

Une formation qui génère de très bons résultats. 70 à 80 % des jeunes sont engagés à l'issue de cette dernière. Dont, 60% en CDI.

fiche express

Un dispositif qui vient de fêter son 10ème anniversaire

106 jeunes formés

5 secteurs d'activités :

- espaces verts
- hygiène et propreté
- restauration
- agro-alimentaire
- distribution: employé de libre-service

Pour qui ?

Les jeunes de 16 à 30 ans présentant :

- une déficience intellectuelle
- des troubles du comportement
- des troubles psychiques

Contact :

PEP 42

Mr Jean-Michel Joyeux
Directeur du SAVPEPh

Rue Agricol Perdiguier
42100 Saint-Etienne
Tél: 04 77 32 29 18
www.lespep42.org

Le dispositif SAVPEPh :

Après 10 ans de réussite en Loire, l'essaimage de ce dispositif s'étend désormais en Haute Savoie. 3 associations (ADAPT 74, les PEP 74, et le Championnet) ont été convaincues de la pertinence du dispositif et ont décidé de développer un SAVPEPh sur leur territoire. Les PEP 42 participent à cet essaimage en apportant conseils et expériences aux nouveaux porteurs de projets. Ainsi en 2012, plus d'une vingtaine d'apprentis en situation de handicap devraient être accompagnés en Haute Savoie.

ALTEA :

Présentation d'une entreprise adaptée -EA- par les PEP 18.

Spécificité du fonctionnement :

Pour être reconnue en tant qu'entreprise adaptée, il faut au moins que 80 % du personnel concourant à la production soit en situation de handicap et qu'il bénéficie d'une aide au poste.

Une entreprise adaptée ne peut employer une personne en situation de handicap qui ne bénéficie pas de l'aide au poste.

En dehors de cette spécificité, une entreprise adaptée fonctionne comme une entreprise classique. La majorité des entreprises adaptées sont des entreprises de format associatif.

Il existe des entreprises adaptées sous forme de société mais cela est moins répandu et elles sont en général affiliées à une association. Le tissu associatif n'est jamais loin d'une entreprise adaptée.

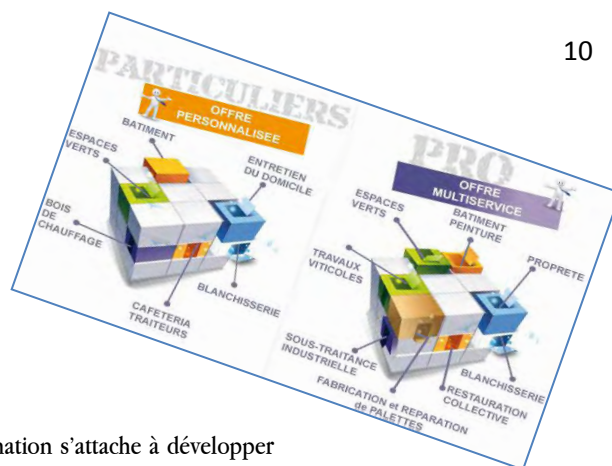
Une grande majorité de ces structures ont été créées à l'initiative d'un ESAT. Parfois, une double direction s'opère entre ESAT et EA, afin de gérer ces micro-entreprises de 10 à 20 personnes. Nombre d'entre elles restent encore une section annexe des ESAT. Elles tendent de plus en plus, vers une autonomie de fonctionnement.

En France, il y a 650 entreprises adaptées pour 26 000 travailleurs en situation de handicap.
(Sources UNEA : union nationale des entreprises adaptées).

ALTEA : une entreprise de l'économie sociale et solidaire

ALTEA emploie 180 salariés pour le site de Vierzon. Plus de 130 salariés liés à la production, sont en situation de handicap. Le reste des salariés concerne les cadres et le personnel administratif.

ALTEA accorde une importance majeure au développement professionnel et personnel de l'ensemble de ses salariés.



La politique de formation s'attache à développer les compétences de chacun, qu'il soit en situation de handicap ou pas. Cette démarche vise à les maintenir dans l'emploi sur des marchés développés en parallèle.

ALTEA n'est pas un établissement médico-social, donc il n'y a pas de projets éducatifs gérés ou autres, autour du salarié en situation de handicap. ALTEA en tant qu'acteur économique engagé est une passerelle entre ses employés et les différents services sociaux.

Le recrutement :

Le recrutement des employés est fait par le biais de Pôle Emploi et de CAP emploi. Des appels à candidatures sont lancés. Le recrutement concerne uniquement des personnes reconnues travailleurs en situation de handicap avec une orientation en milieu ordinaire de travail, décidée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

ALTEA, une entreprise adaptée communicante :

ALTEA s'est tournée vers les nouvelles technologies. La création du site internet, www.altea-pep18.com, est un outil qui permet de valoriser le professionnalisme et le savoir-faire de la structure. Un impératif nécessaire pour faire face aux objectifs commerciaux.

Un tremplin vers l'emploi durable

ALTEA, respectant une politique de développement durable, recrute en CDI ses employés en situation de handicap.

ALTEA, c'est 400 salariés recrutés majoritairement en CDI (97% des contrats).

Fiche express :

400 salariés,
+ de 6,5 millions € de C.A.

Des services pour :

- les professionnels
- les particuliers

6 secteurs d'activités :

- espaces verts
- bâtiments
- hygiène et propreté
- restauration
- blanchisserie
- fabrication et réparation de palettes

3 sites de production :

- Vierzon
- Bourges
- Sancerre

Contact :

PEP 18

Mr Franck Tourenne
Directeur d'ALTEA

ZI de l'Aujonnière
18100 Vierzon
Tél. 02 48 75 83 22
Email: altea@pep18.fr
www.altea-pep18.com

ALTEA une entreprise adaptée :

Une réussite qui amène à un élargissement des activités vers les métiers de l'avenir :

- le recyclage des déchets électroniques.
- la numérisation et l'archivage des documents et des courriers.

Les PEP,

c'est aussi un réseau engagé
pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes en situation de handicap.

PARCOURS CULTURELS

SAPAD



VACANCES ADAPTEES

Les PEP agissent pour le droit et l'accès de tous
à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs et à la vie sociale



Le SAPAD

Quand l'école va au domicile...

Le service d'assistance pédagogique à domicile est un dispositif complémentaire du service public d'éducation qui garantit aux enfants et adolescents atteints de troubles de la santé, et dans l'incapacité temporaire de fréquenter un lieu habituel de scolarité, de bénéficier du droit d'une aide pédagogique appropriée.

Des milliers d'enfants bénéficiaires :

Chaque année 6000 enfants sont accompagnés par 86 SAPAD.

Ces prises en charge correspondent à :

- 22,80% d'élèves au primaire.
- 41,49% d'élèves au collège.
- 35,14% d'élèves au lycée.

Une prise en charge de différentes pathologies :

Les pathologies rencontrées sont stables depuis quelques années, avec cependant une augmentation des prises en charge pour les troubles psychologiques (phobies scolaires, anorexie...). En 5 ans, ces prises en charge spécifiques sont passées de 9% à 17%.

Textes clés :

- En 1998, une circulaire du Ministère de l'éducation nationale précise que :



Le droit à l'éducation(...) concerne bien entendu les enfants et les adolescents atteints de troubles de la santé, quelle que soit leur situation.



- En 2003, une première convention cadre est signée entre la Fédération Générale des PEP et les Ministères :
 - de la Jeunesse et des Solidarités actives,
 - de l'Education Nationale
 - de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Des ressources à votre disposition :

- Un ouvrage :

Coécrit par Patrice Bourdon et Joël Roy « *Enfants malades ou accidentés, quand l'école va au domicile* », Delgrave, 2006, PARIS.

Pour les journalistes : envoi sur demande.

Pour les particuliers : bon de commande téléchargeable sur le site www.lespep.org.

- Un site internet :

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la rubrique **scolariser les élèves malades ou accidentés à domicile** de notre site internet.

- Des experts :

Notre chargée de mission et Maïté Négui, administratrice référente sur ce dossier sont à votre disposition pour des interviews.



Les musées en liberté

Présentation d'une action innovante par les PEP 75.

Objectif

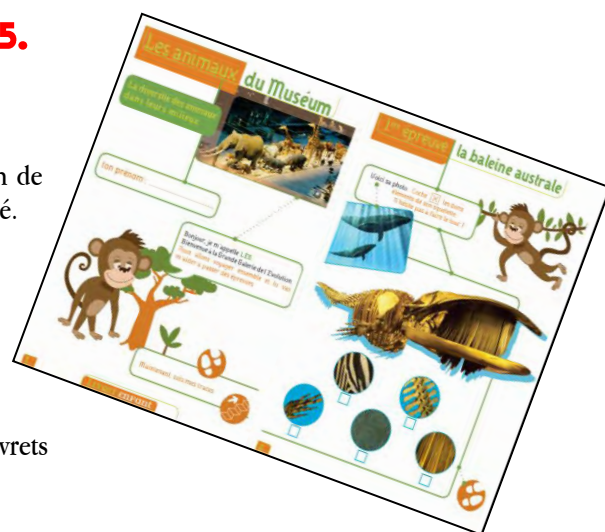
Offrir gratuitement des outils pédagogiques adaptés aux enfants en situation de handicap mental afin de leur favoriser l'accès aux sites culturels en toute liberté.

Présentation

« Musées en liberté » c'est :

un site Internet, www.museesenliberte.fr, pour télécharger gratuitement des livrets spécifiques pour les accompagnateurs et les enfants.

Des balades contées en format mp3 qui racontent de manière ludique l'histoire des sites.



A chaque site, sa mascotte !

En suivant les aventures de Léo le petit singe, les enfants découvrent les animaux et leurs milieux naturels au Muséum.

Le dragon Zhou attend les enfants au musée Cernuschi pour leur ouvrir les portes des mystères asiatiques.

Le maître jardinier Le Nôtre, nous emmène en balade au Domaine de Saint Cloud.

Avec Lunarion, le petit fou du roi et ses devinettes le Donjon de Vincennes n'aura plus de secrets pour vous.

Sidonie, la petite souris vous donne rendez-vous au musée des Arts Décoratifs pour remonter le temps du moyen-âge au 17 siècle.

Venez découvrir les inventions depuis 1794 au musée des Arts et Métiers, avec Tom l'apprenti inventeur.



A ce jour 6 sites culturels sont accessibles :

Château de VINCENNES	Musée des ARTS ET METIERS	Musée des ARTS DECORATIFS
Muséum national d'Histoire Naturelle	Musée CERNUSCHI	Domaine National de Saint-Cloud

Contact :

PEP 75

149, rue de Vaugirard
75015 Paris
Tél : 01 47 34 00 10

www.museesenliberte.fr
www.pep75.org

Musées en liberté :

Un projet innovant qui permet à des enfants en situation de handicap mental n'ayant pas ou peu accès à la culture de visiter des sites culturels de manière autonome, et ludique.

Éducation & loisirs



PEP 75

Musées en liberté

Des parcours culturels gratuits pour les enfants en situation de handicap mental



Interview de Claire Brisard, Responsable Classes Paris

Comment est née cette initiative ?

Les PEP 75 ont développé depuis 2003 plusieurs actions innovantes d'accessibilité culturelle à destination des enfants en situation de handicap. Des projets inclusifs comme le « 5^e jour » ou encore « Grain de sel » ont permis à de nombreuses classes d'intégration scolaire (CLIS) de se confronter à la culture en bénéficiant de supports adaptés.

Les retours des parents et des enseignants engagés sur ces projets ont peu à peu clairement fait apparaître une lacune. Très peu de choses étaient faites pour les familles avec un enfant en situation de handicap mental pour permettre des visites adaptées mais autonomes, c'est-à-dire en dehors du cadre scolaire.

D'où l'idée de l'élaboration de supports adaptés téléchargeables directement sur Internet qui permettraient aux familles de visiter en toute autonomie et quand bon leur semble, c'est-à-dire en toute liberté.



Entre l'idée et la phase opérationnelle, combien de temps ? Des difficultés rencontrées ?

Environ un an. Un an pour définir précisément le projet, les buts recherchés, les publics visés et les modalités souhaitées. Puis évidemment, il y a eu la phase de recherche de subventions, la rencontre des partenaires, la recherche des prestataires techniques. Enfin toute la création, la mise en forme technique, les validations...

Le caractère innovant de ce projet, et le fait surtout qu'il

répondait à un besoin qui n'était pas pris en compte jusqu'à présent, a séduit assez rapidement les financeurs. Les partenaires (musées, monuments) étaient également partants assez rapidement. Les modalités de validation scientifique, de communication de l'action et de contraintes institutionnelles ont été des paramètres qui ont pris beaucoup de temps et dont nous n'avons pas mesuré au départ toute la complexité. Mais ce projet devant être porté par l'ensemble des partenaires pour favoriser sa diffusion, nous n'avons pas négligé cette nécessaire phase d'explicitation et de coordination.

Cette initiative connaît un beau développement, est-il envisagé de la proposer aux musées de toute la France ?

Le concept est bon. Le bouche-à-oreille se développe et nous voyons le nombre des téléchargements augmenter petit à petit. Les besoins sont là et les solutions existent. Il est donc plus qu'envisageable d'étendre l'initiative à d'autres musées en France ou de moduler le concept pour faciliter l'accès à d'autres lieux (patrimoine naturel par exemple). Là encore le potentiel est vaste. La limite restera quand même, comme d'habitude, les financements.

Justement les financements, pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Les quatre premiers sites ont bénéficié, en tant que sites pilotes, des subventions trouvées par les PEP 75. Les financeurs qui nous ont soutenus dans cette démarche, ont compris de suite l'intérêt de la démarche. Nous avons donc bénéficié des financements de la Fondation de France, de la Mairie de Paris et de la Région Île-de-France.

La prochaine visite en liberté que vous proposerez sera dans quel musée ?

La question n'est pas encore tranchée. Il faut à la fois un musée volontaire et engagé dans une réelle démarche d'accessibilité culturelle, et un musée dont les collections peuvent correspondre aux intérêts des personnes en situation de handicap mental, car tout n'est pas adaptable.

Propos recueillis par Patricia Palu
Chef de projet promotion FGPEP

Contact

■ PEP 75
Tél. : 01 47 34 00 10
www.pep75.org
www.museesenliberte.fr

Un réseau militant-gestionnaire au service des personnes en situation de handicap

Entreprises adaptées

Dispositifs Tremplin

Handicap

Emploi durable

Innovation

Esat



Accompagner

La Fédération Générale des PEP :
des professionnels pour vous répondre.

CONTACTS :

Chef de projet Promotion :

Patricia Palu
Tél : 01.41.78.92.73
Email : p.palu@lespep.org

Chargée de communication externe :

Majda Zeroual
Tél : 01.41.78.92.82
Email : communication@lespep.org

Fédération générale des PEP

5/7, rue Georges Enesco
94026 Créteil Cedex

Tél : 01.41.78.92.60
Email : accueil@lespep.org

Retrouvez nous sur www.lespep.org.
Vous pouvez consulter dans la rubrique « presse » : nos communiqués et dossiers de presse.

Suivez notre actualité sur :



facebook

<http://www.facebook.com/federationgeneraledespep>

